

POSTULAT

Auteur Guido Walker, CVPO, et Alex Schwestermann, CSPO
Objet Les analyses génétiques effectuées hors canton retardent la chasse au loup
Date 10.11.2015
Numéro 5.0191

Afin de prouver qu'un animal a bien été dévoré par un loup et afin d'identifier avec certitude le prédateur, il est nécessaire d'analyser les fumées. Pour une analyse génétique, il faut des fumées récentes, car c'est dans la paroi extérieure muqueuse des déjections récentes que se trouvent des cellules intestinales mortes du loup. Ces cellules contiennent l'ADN qui permet d'établir l'empreinte génétique de l'animal en question.

Les fumées du loup sont facilement reconnaissables à ce qu'elles sont mélangées à des poils très entortillés et de gros éclats d'os. Elles contiennent un grand nombre de poils de l'animal ingéré, des éclats d'os et parfois même aussi des dents et des morceaux de griffes. En moyenne, les fumées du loup sont aux moins épaisses de 2,5 cm et longues de plus de 20 cm et elles sont généralement placées bien en évidence sur les chemins et les croisements.

Afin d'obtenir une analyse génétique après une attaque, les prélèvements sont envoyés à un laboratoire hors canton qui fournit les résultats dans un délai d'environ trois à cinq semaines. Mais d'ici là – avant de savoir de quel loup il s'agit – il peut y avoir d'autres attaques et d'autres dégâts. Le laboratoire cantonal pourrait sans autre effectuer ces analyses et fournir les résultats en 24 heures.

Conclusion

La procédure actuelle pour effectuer une analyse génétique sur les fumées de loup dure trop longtemps. Le Conseil d'Etat est enjoint de confier dès à présent l'analyse génétique des fumées retrouvées sur le territoire du canton au laboratoire cantonal de l'Etat du Valais. La population doit être informée dans les 24 heures des résultats de l'analyse génétique, par le biais du service de presse du canton.